

Le Journal de



TURENNE

EDITORIAL

Deux ans que le Conseil Municipal, issu des dernières élections, est en place

Déjà deux ans pour les uns..., seulement deux ans pour les autres !

Mais très vite, tout élu doit faire l'apprentissage d'un mot auquel il sera souvent confronté : délais.

Entre le moment où germe un projet et celui où il se concrétise, que de temps nécessaire pour mettre en oeuvre l'ensemble des processus administratifs et obtenir (peut-être) des subventions qui allégeront la charge de la commune.

Ces précautions sont sans doute nécessaires pour maintenir une certaine cohésion d'ensemble et éviter des dérives dommageables : c'est possible, mais là n'est pas le propos. Il s'agit simplement de présenter un constat qui exige une prise en compte permanente du facteur "temps" pour la réalisation de tout projet tandis que l'engagement budgétaire, lui, est forcément annuel.

"O, temps, suspends ton vol...", implorait le poète, mais c'est bien inutile et vain. Aussi, devons nous nous adapter en conduisant une véritable programmation pluriannuelle des investissements à réaliser sans pour autant perdre de vue, tant les exigences quotidiennes que les ressources disponibles.

La Commission Information

LE MOT DU MAIRE

Chers amis

Ce bulletin municipal paraît avec quelque retard. Nous avons choisi de différer sa publication afin de vous apporter le maximum d'éléments d'appréciation sur le projet de raccordement de l'A.20 au nord du Lot. Projet qui concerne notre commune au tout premier chef et qui suscite, parmi vous, nombre d'interrogations et une légitime inquiétude dans cette partie ci de la Corrèze.

En effet ce projet prévoit, outre la construction d'une bretelle de raccordement entre l'A.20 et la D.8 à hauteur de Jugeals-Nazareth, un renforcement de cette même D.8 sur toute la traversée de notre commune dont le bourg de Turenne et Turenne-Gare.

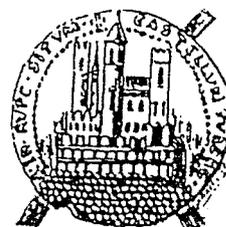
Rappelons tout d'abord que ce projet a été élaboré par le Conseil Général de la Corrèze sans consultation préalable de votre Conseil Municipal au dérisoire motif que les travaux dudit raccordement n'étaient pas effectués sur notre territoire. C'est donc à notre demande que nous avons eu enfin accès au dossier. En ayant eu connaissance, nous avons depuis lors manifesté notre totale hostilité à ce projet. En dépit de l'opposition unanime du Conseil Municipal de Turenne, de celle clairement affichée des municipalités voisines de Jugeals-Nazareth, Noailles et Nespouls, de la protestation récente mais ferme du Président de la C.C.I. du Pays de Brive, le Conseil Général reste

... ! ...

N° 5

Août 97

Archives F. BAUSSIAN



déterminé dans sa position et nous annonce, pour septembre, l'ouverture de l'enquête d'utilité publique .

Ceci étant posé, il convient maintenant de justifier notre opposition :

Il passe actuellement dans Turenne plus de 3000 véhicules par jour dont au minimum 300 camions . Personne ne conteste ces chiffres . Nous disons avec force que la limite du supportable est atteinte . Les riverains de notre commune vivent une dangerosité maximum : dangerosité pour les adultes, nos aînés, nos enfants . Risques pour leurs biens et leurs maisons situés le long de la D.8. Et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a jamais eu d'accidents.

L'augmentation du trafic, et en particulier celle du trafic poids-lourds, sera inéluctablement accélérée par la configuration proposée qui se présente comme un vaste entonnoir renversé, aspirant le nord du Lot (St-Céré, Bretenoux, Biars...), le sud de la Corrèze (Beaulieu...) et dont les deux agglomérations de Turenne sont le point de passage obligé.

Alors que le Conseil Général du Lot se réjouit, à juste titre, de pouvoir redonner à Condat et aux Quatre Routes du Lot leur vocation de petits centres agréables (cf. l'article publié dans Dire Lot en copie plus loin dans ce journal), alors que partout, y compris ailleurs en Corrèze, tout est fait pour déterminer le trafic de poids lourds des centres villes et villages, nous ne comprenons pas pourquoi Turenne échappe à la règle et devrait être, tout comme Turenne-Gare, encore plus coupé en deux.

J'affirme clairement que l'image de Turenne ne saurait être à géométrie variable : copieusement utilisée et vantée dans les guides départementaux, entre autres, pour attirer les visiteurs, doit-elle être bafouée lorsqu'il s'agit de faire allégeance aux grosses entreprises lotoises (cf. le même article) ?

Depuis le début de son mandat, votre Conseil Municipal a fait de la conservation de notre patrimoine (et sachez que ce n'est pas si facile...) et de l'entretien de notre commune, une de ses préoccupations majeures. Dans les semaines qui viennent nous aurons besoin du soutien de tous ceux qui aiment profondément leur commune afin que ce projet n'aboutisse pas dans sa configuration actuelle.

Un dernier mot : le soir du 10 juillet dernier, un orage d'une violence hors du commun s'abattait sur une partie de la commune, l'eau envahissait bâtiments et prés, détruisait récoltes et chemins - plus de 250 000 FF de dégâts pour la seule commune - Heureusement, aucune victime.

Un exemplaire élan de fraternité permettait de parer au plus pressé. Merci à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, y ont participé.

Amicalement à tous.
Alain SOULARUE

DEMOGRAPHIE

Du 1er novembre 1996 au 31 juillet 1997

- **Naissances :**
 - Romain RICOU, né à Brive (19) le 06 décembre 1996
 - Marine BEYLIE, née à Brive (19) le 16 décembre 1996
 - Loïc VANDERNABEELE, né à Brive (19) le 16 février 1997
 - Rosalie GAONACH, née à Brive (19) le 25 février 1997
 - Nicolas, Jacques, Manuel PERREAU, né à Brive (19) le 15 juin 1997
 - Erevan, Dimitri BOUGAI, Né à Brive (19) le 22 juin 1997

- **Mariages :**
 - Danie ELIE et Laurence COLOMBIER, le 17 mai 1997
 - Laurent GOUYGOUX et Nathalie LARCHE, le 07 juin 1997
 - Alain VASLOT et Clarisse MERCIER, le 21 juin 1997
 - Christophe GERVOIS et Agnès GREGOIRE, le 11 juillet 1997

- **Décès :-**
 - Jean NICOLAS, décédé à Turenne le 24 novembre 1996
 - Adrienne REYNAL, née GARNIER, décédée à Brive le 26 novembre 1996
 - Simone CHAMINANT, décédée à Beaulieu le 06 décembre 1996
 - Françoise DELCLAUD, veuve MONTEIL, décédée à Sarrazac (46) le 14 décembre 1996
 - Lucienne COUDERT, veuve JANVIER, décédée à Brive le 06 janvier 1997
 - Michel GALABRU, décédé à EAUBONNE (95) le 17 février 1997
 - Marie-Louise LEGONIE, veuve DELAGE, décédée à Turenne le 03 avril 1997
 - Marcelle CERTES, veuve BOUYSSOU, décédée à St Denis les Martel (46) le 16 avril 1997
 - Marie-Rose LAMOTHE, née BRIAT, décédée à Brive le 27 juin 1997
 - Isabelle LENTZ, décédée à Turenne le 1er juillet 1997
 - Julia CLAVEL, née LARBRE, décédée à Martel (46) le 25 juillet 1997

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les articles de cette rubrique sont rédigés par les Présidents d'associations

SOCIETE DE CHASSE DE TURENNE

Le repas du chevreuil qui s'est déroulé au village de vacances de la Gironie a été un vrai succès ; plus de 71 personnes, que nous remercions bien sincèrement, sont venues déguster ce repas si bien cuisiné, et tout ça dans une super ambiance où chasseurs et non chasseurs ont participé au pesage d'un bien beau gigot de sanglier gagné par Mme Denise BOISSERIE de Vayrac. Ledit sanglier a été tué à la Gironie et pesait le poids respectable de 112 kg. La saison 1996-1997 a été tout ce qu'il y a de plus raisonnable pour le plus grand plaisir de tous.

J.M. POIGNET

U.S.A.T. et ERIC

Comme à chaque édition du journal de Turenne, l'USAT fait appel aux bonnes volontés afin de renouveler l'équipe dirigeante, qui, pour des raisons diverses ne pourra plus assurer ses fonctions la saison prochaine. De toute façon, avec ou sans Turennois à la barre, l'USAT ne coulera pas tant que : M. LAGIER, J. LARCHE, L. MILLA, J et S PESTOURIE, D. VALLARD, D. RAGUENEAU, C. ESTIVIE de Turenne, J. VERLHAC de Sarrazac, D. GUICHOND, J. ARRAS, D. OLIVEIRINHA, J. PELLEGRY, A et S. MARSALES, D. SUAREZ, C. PAILLET, F. PEREIRA de Brive, A et M SIMBELIE, J. HUGUES de Ligneyrac, J. SENAC de Vegennes, B et V. RODIER d'Aurillac seront fiers de porter les couleurs sang et or de la Vicomté. L'USAT invite les Turennois à encourager l'équipe cadets tous les mercredis soirs et l'Ecole de Rugby un samedi sur deux au stade de Turenne-Gare

A. MAILLARD

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Notre bibliothèque municipale, salle Eléonore du Couvent des Capucins fonctionne depuis le 12 avril 1997. Le meuble a été gracieusement dessiné par Guy Marie KIEFFER, Château de la Rue à Ligneyrac, architecte décorateur à Paris. L'artisan ébéniste J. François VAL à Eyrein a su réaliser un mobilier en merisier et chêne qui s'accommode parfaitement avec le style de la pièce. La bibliothèque centrale de prêt a déposé 1600 livres, renouvelés chaque trimestre. Une équipe de bénévoles Turennois assure une permanence chaque mercredi et samedi (hors jours fériés) de 15H à 16H30. Nous réservons le meilleur accueil à tous nos lecteurs.

N. ESTIVIE

FELICITATIONS

UN NOUVEAU BLASON POUR TURENNE

Le Blason d'Or de la production de veaux sous la mère a été remis cette année à M. Guy LAFOND, agriculteur au village de Gondres. Décerné par la coopérative BEVICOR, ce trophée récompense la qualité de la production de veaux élevés selon la meilleure tradition de la région. Ce n'est pas la première fois que le trophée, créé il y a sept ans, revient à un Turennois. En 1994, déjà, M. Alain ESTIVIE du village du Got, avait remporté le Blason d'Or. Une dizaine d'agriculteurs de la commune produisent ce type de veaux. Le plaisir que nous avons à savourer la viande blanche et tendre de ces fameux veaux nécessite un patient travail. 130 jours sont nécessaires pour élever un veau sous la mère, en lui accordant beaucoup d'attention. Chaque veau est traité individuellement, il faut être présent auprès de lui à heures régulières, matin et soir, lors de la tétée. Le lait qui lui fait la chair si blanche est de la meilleure qualité, les vaches ne nourrissant au pré d'herbe naturelle. Les veaux sont ensuite commercialisés par l'intermédiaire de groupement de producteurs ou par les marchés. Vous ne trouverez leur viande que dans les boucheries portant le label rouge "Blason Prestige".

PAULINE ET ROMAIN, CHAMPIONS DE FRANCE DE DANSE SUR GLACE

Peut-être avez-vous lu cet article du journal "La Montagne du 24 avril 1997" et, qui sont-ils? Pauline DUSSEL et Romain TRONCHE sont tous deux Brivistes mais, Romain est le fils de deux Turennois: Martine LAMOTHE et de Alain TRONCHE, qui ont une résidence à Linoire. Romain a 10 ans, fait de la danse sur glace depuis l'âge de 6 ans au Brive Patinage Club, et patine en couple avec Pauline depuis janvier 1996. Grâce au talent de leur entraîneur Virginie VUILLEMIN, cette saison 96/97 a été exceptionnelle. Ils ont terminé toutes leurs compétitions nationales sur un podium. Soit :

- 2ème à la Coupe de Cholet les 23 et 24 novembre 1996
- 1er au Trophée du Midi à Toulouse les 11 et 12 janvier 1997
- 1er au Trophée de la ville de Brive les 1er et 2 février 1997
- 1ème au Trophée de l'Essonne à Athis Paray les 30 et 31 mars 1997

et enfin : 1er à la Coupe de France à La Roche S/Yon les 11 et 12 avril 1997 donc CHAMPIONS DE FRANCE catégorie Préliminaire Benjamin.

Nos félicitations aux parents et tous nos encouragements à Pauline et à Romain. Bravo encore.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

le 31 août : Assemblée générale des Amis de Turenne et causerie : " les Seigneurs familiaux des Vicomtes de Turenne".

Les 13 et 14 septembre : Journées du Patrimoine . Visites guidées de Turenne ; départ Mairie 15h avec les Amis de Turenne.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 1996

Avis suite à enquête publique

Après avoir consulté les documents à sa disposition et entendu les différents rapports, le Conseil municipal à l'unanimité considère qu'il convient d'accéder à la demande d'Autosil et de donner l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de batteries.

Schéma directeur du Pays de Brive.

Faisant suite à l'adhésion au schéma directeur du Pays de Brive (délibérations du C.M. du 07.05.96), le Conseil Municipal approuve la création du syndicat inter-communal et désigne Yves Gary, délégué titulaire et Alain Soularue, délégué suppléant.

Schéma d'assainissement.

Deux propositions de prix ont été envoyées en mairie, une prochaine réunion de la commission décidera du choix.

Carte communale.

Le travail de préparation est en cours avec les services de la D.D.E. Dès la finalisation du projet, il sera mis à la disposition du public pour consultation avant la décision finale.

Immeuble PIACENTINO et terrain GRAMONT

Avant tout choix définitif, il va être demandé :

- un chiffrage des travaux pour l'immeuble PIACENTINO,
- l'avis de l'architecte des Bâtiments de France pour l'aménagement éventuel du terrain GRAMONT

Travaux à l'Ecole

Les commissions scolaires et des travaux doivent se réunir avec l'architecte qui a réalisé la pré-étude.

Maison de retraite

Le Maire informe le Conseil, qu'à compter de l'été 97 les repas seront préparés à Meyssac et apportés ensuite à Turenne.

Accueil du Père LOMBARD

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue au Père LOMBARD, et demande au Maire de lui adresser un courrier en ce sens.

Séance du 20 décembre 96

Information sur le programme d'investissement

Vétusté des bâtiments de l'Ecole : la cuisine et le réfectoire doivent être aménagés pour être mis aux normes ; un chiffrage du coût doit être réalisé prochainement.

Bâtiment technique : un bâtiment de 150 M² environ situé sur le terrain communal de l'Ecole est à l'étude.

Bâtiment de la Gare : une étude est en cours avec l'office des H.L.M. de Brive pour envisager la réalisation de logements par ces derniers.

Grange PIACENTINO : il peut y être réalisé un gîte d'étape dont le coût d'aménagement pourrait être pris en charge par le syndicat du Causse, l'achat du terrain restant à la charge de la commune.

Terrain GRAMONT : compte tenu de la demande du propriétaire trop élevée, il n'est pas donné suite pour l'instant.

Situation du personnel

F. POIGNET : son contrat C.E.S. est consolidé ; sa rémunération incombe désormais pour moitié à l'Etat, et pour moitié à la Commune.

D. COUPRIE : son contrat C.E.S. arrive à expiration et il n'est pas légalement renouvelable. Des contacts auprès d'autres jeunes de la Commune vont être pris pour la remplacer.

Divers.

Les services fiscaux ont refusé l'exonération de la part communale de la taxe professionnelle qu'avait décidée le Conseil Municipal en faveur de Mr TOLSTAKOGINE. Le C.M. tout en le regrettant en prend acte.

Subvention Syndicat d'initiative : 5 000 F

Bibliothèque municipale : ouverture février - mars 1997

Commune de TURENNE

BUDGET PRIMITIF

de la commune

pour l'année 1997

adopté à l'unanimité des voix par le Conseil Municipal
en sa séance du 24 mars 1997

Turenne, commune rurale, plus riche ou plus pauvre que les communes Corrésiennes comparables ?

Le Trésor public a publié en avril 1997 une étude comparative quant aux finances des communes du département.

Avec 747 habitants, Turenne figure dans le bas de la catégorie "700 à 2 000 habitants", tout comme 23 communes du département. Voici un certain nombre d'éléments de comparaison que nous laissons à votre appréciation

Montants en Francs par habitant

	Turenne	Commune comparable de Corrèze
Fonctionnement		
Total des produits	3489	3898
Total des charges	2880	3113
Dotation globale de fonctionnement	1139	1300
Impositions directes	1257	1368
Charges courantes	2646	2699
Frais de personnel	973	1158

Dette		
Annuité	706	992
Total de la dette	2244	5176

	Turenne	Commune comparable de Corrèze
Autofinancement		
Autofinancement brut	609	784

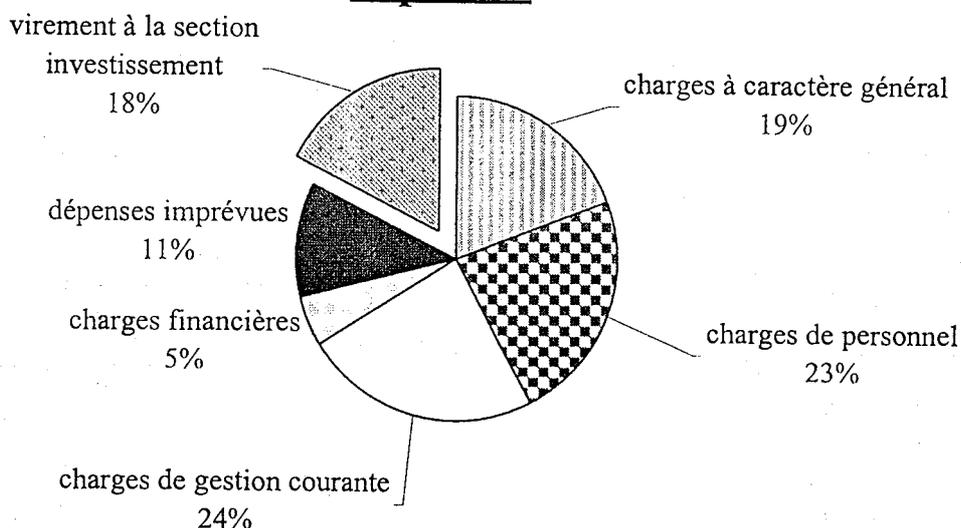
Investissement		
Investissements réels	918	1337
Recettes réelles	778	1229

Produits de l'imposition		
Taxe foncier bâti	427	459
Taxe foncier non bâti	296	170
Taxe habitation	481	353
Taxe professionnelle	161	545

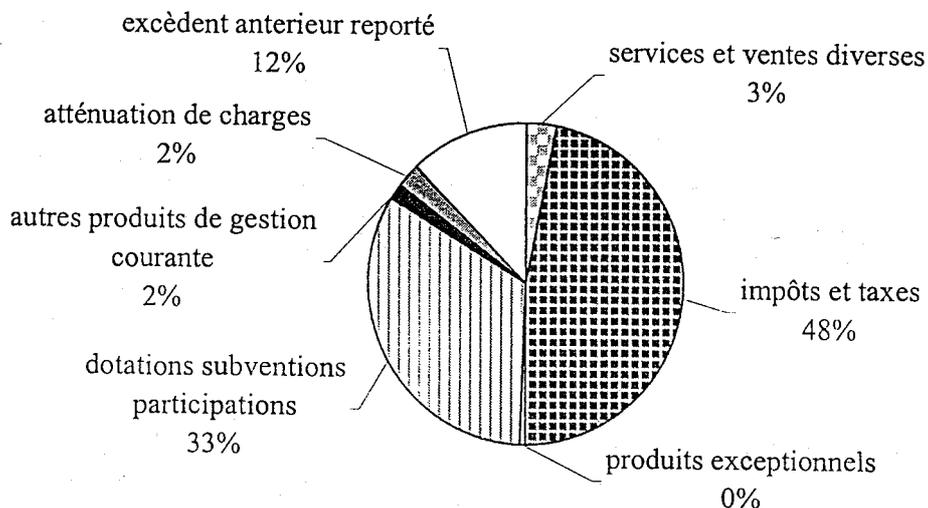
section fonctionnement 1997

DEPENSES	en F	RECETTES	en F
charges à caractère général	646 066	services et ventes diverses	103 500
charges de personnel	789 000	impôts et taxes	1 596 105
charges de gestion courante	804 342	produits exceptionnels	14 000
charges financières	173 000	dotations subventions participations	1 127 036
dépenses imprévues	385 297	autres produits de gestion courante	58 000
virement à la section investissement	596 032	atténuation de charges	80 800
		excédent antérieur reporté	414 296
	3 393 737		3 393 737

dépenses



recettes



BUDGET 1996

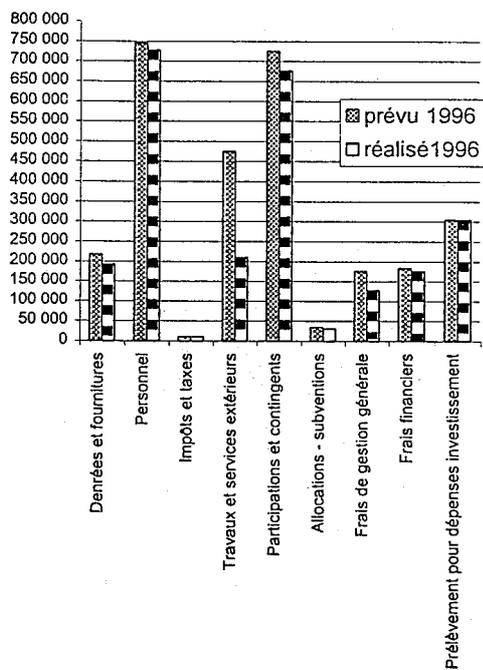
COMPARATIF PREVU/REALISE

SECTION FONCTIONNEMENT

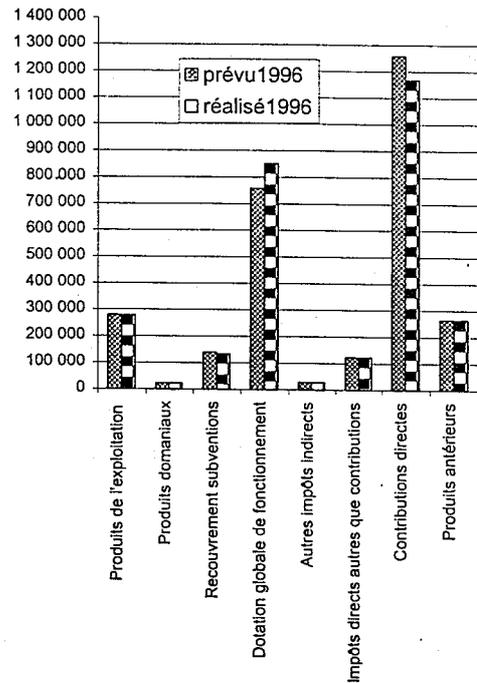
DEPENSES en F	prévu 1996	réalisé 1996
Denrées et fournitures	217 500	192 652
Personnel	746 000	727 489
Impôts et taxes	11 210	10 329
Travaux et services extérieurs	475 468	210 378
Participations et contingents	725 000	676 441
Allocations - subventions	35 000	30 650
Frais de gestion générale	176 179	128 091
Frais financiers	183 484	175 769
Prélèvement pour dépenses investissement	305 001	305 001
TOTAL	2 874 842	2 456 800

RECETTES en F	prévu 1996	réalisé 1996
Produits de l'exploitation	279 000	278 019
Produits domaniaux	23 000	23 332
Recouvrement subventions	140 445	134 033
Dotation globale de fonctionnement	758 104	851 064
Autres impôts indirects	28 400	28 561
Impôts directs autres que contributions	123 711	123 711
Contributions directes	1 257 839	1 168 010
Produits antérieurs	264 343	264 366
TOTAL	2 874 842	2 871 096

DEPENSES FONCTIONNEMENT 1996



RECETTES FONCTIONNEMENT 1996



1.1. Recettes :

Initialement budgétées à 2 670 000 Francs puis actualisées à 2 874 000 Francs, elles se sont finalement établies très près de ce dernier chiffre à 2 871 000 Francs. Cet écart de près de 200 000 Francs est dû pour moitié à un accroissement des recettes fiscales. Pour la première fois, il s'agit de "l'effet Autosil" dont l'imposition au niveau du foncier bâti représente environ l'équivalent de 300 nouvelles maisons ... Parallèlement la dotation de l'état a augmenté de 100 000 Francs ; l'accroissement des contributions directes ayant un effet d'entraînement sur cette dotation. Voici donc la démonstration de ce que peut rapporter, sans parler pour l'instant de taxe professionnelle, une activité industrielle sur une commune telle que la nôtre.

1.2. Dépenses :

Le budget initial les avait fixées à 2 469 000 Francs, prévoyant du même coup un excédent de 200 000 Francs reporté sur le budget d'investissements. Les dépenses de fonctionnement ont été en fin de compte sensiblement inférieures aux prévisions : 2 151 000 Francs soit - 12,9 %. Par le double jeu de l'augmentation des recettes et des économies réalisées sur le fonctionnement, il nous a donc été possible de prélever 305 000 Francs reportés sur le budget d'investissements - soit 105 000 Francs de plus que prévu et de reporter un excédent de fonctionnement de 414 000 Francs sur le budget 1997.

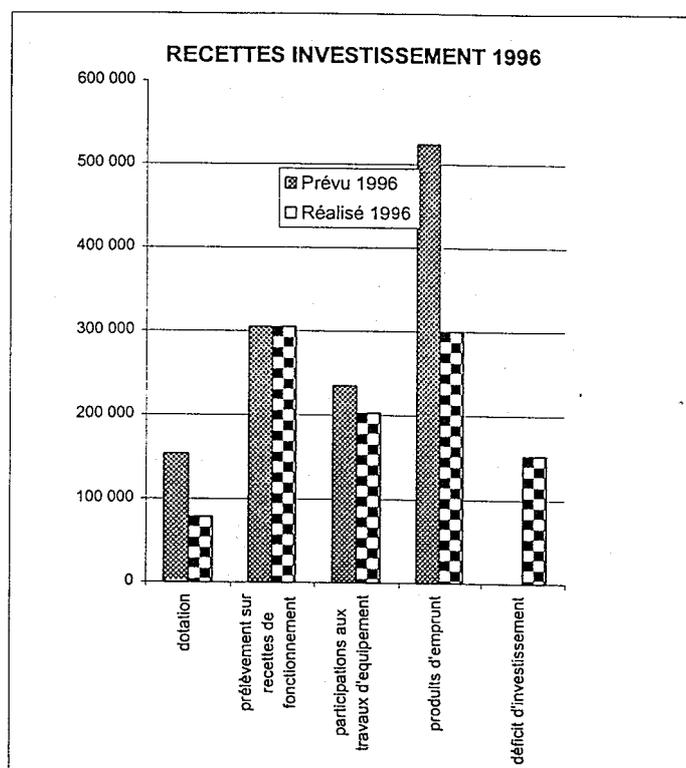
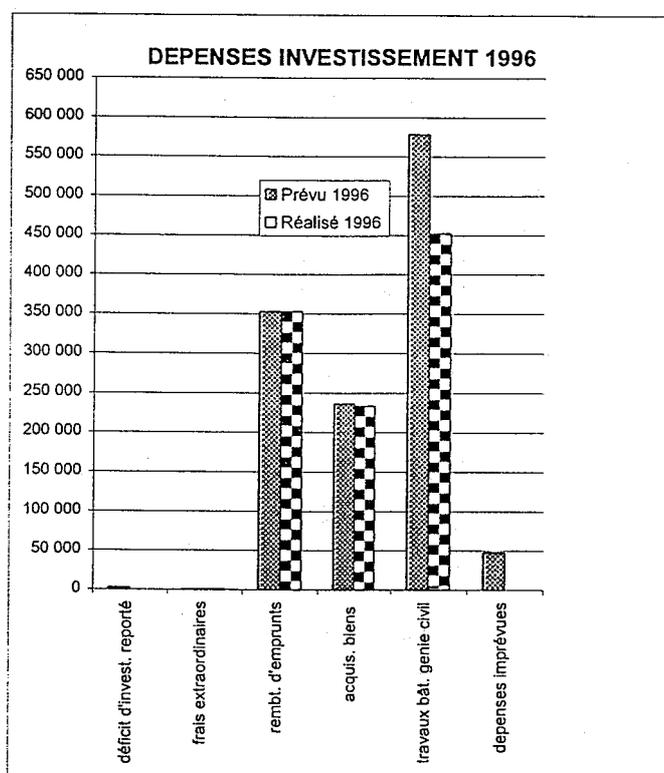
BUDGET 1996

COMPARATIF PREVU/REALISE

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES en F	Prévu 1996	Réalisé 1996
Déficit d'invest. reporté	2 556	0
Frais extraordinaires	360	351
Rembt. d'emprunts	353 097	353 010
Acquisition de biens	236 184	233 382
Travaux bâtiment genie civil	578 409	452 398
Dépenses imprévues	47 604	0
TOTAL	1 218 210	1 039 141

RECETTES en F	Prévu 1996	Réalisé 1996
Dotaton	153 967	78 765
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	305 001	305 001
Participations aux travaux d'equipement	235 196	202 697
Produits d'emprunt	524 046	300 000
Déficit d'investissement		152 679
TOTAL	1 218 210	1 039 141

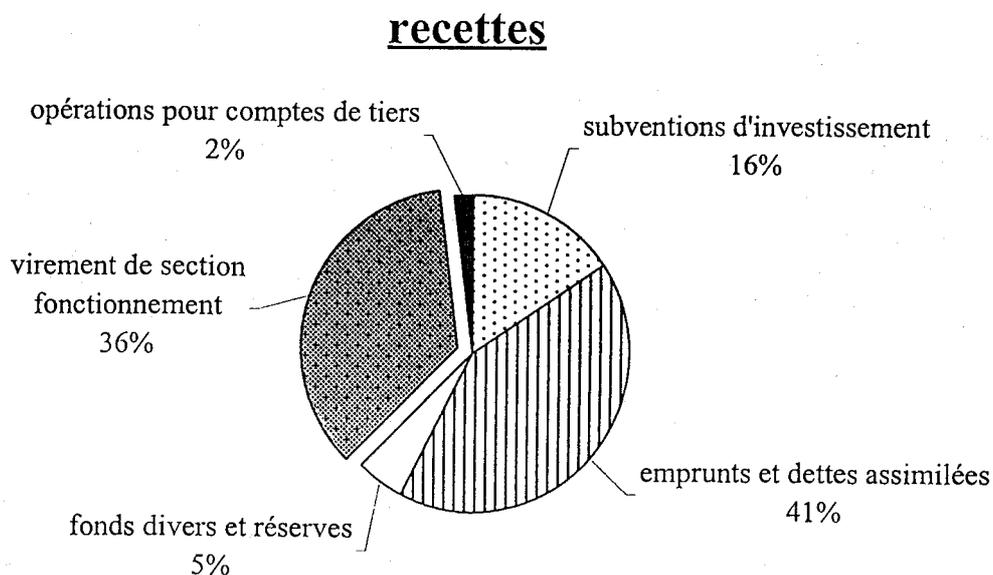
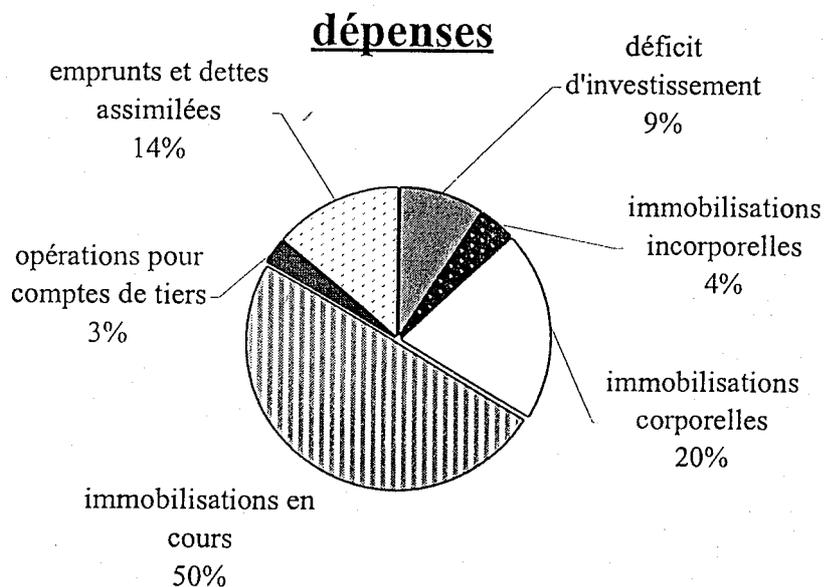


Les investissements réalisés en 1996 se sont élevés à 685 000 Francs. Nous avons acquis du matériel conséquent : camion, débroussailleuse, divers outillages pour un total de 233 000 Francs. Les travaux sur la voirie et les bâtiments communaux se sont élevés à 452 000 Francs.

Nous avons limité pour le financement de ces investissements, la charge d'emprunt à 300 000 Francs. Ayant remboursé par ailleurs 353 000 Francs sur les emprunts antérieurs, l'endettement global n'a pas été modifié. De ce fait, nous accusons un déficit de 155 000 Francs sur le budget Investissements, déficit reporté dans le budget 1997.

section investissement 1997

DEPENSES	en F	RECETTES	en F
déficit d'investissement	155 235	subventions d'investissement	260 792
immobilisations incorporelles	65 000	emprunts et dettes assimilées	700 000
immobilisations corporelles	340 167	fonds divers et réserves	80 883
immobilisations en cours	830 000	virement de section fonctionnement	596 032
opérations pour comptes de tiers	47 440	opérations pour comptes de tiers	32 500
emprunts et dettes assimilées	232 365		
	1 670 207		1 670 207



Budget Primitif Communal 1997

Le budget 1997 a été établi selon les nouvelles normes de la comptabilité publique "M 14". Cette présentation a demandé de la part du Conseil et de notre secrétaire chargée de la formalisation, des efforts d'adaptation non négligeables. Cette nouvelle comptabilité se veut plus proche de la réalité économique et plus proche également de la comptabilité générale telle que la pratiquent les entreprises. En revanche, et pour cette année de transition, la comparaison avec les exercices précédents sera plus délicate.

I. Budget de fonctionnement

Il s'élève à 3 393 000 Francs, soit un accroissement de 18 % par rapport à l'exercice précédent qui doit être analysé comme suit :

1.1 Recettes

Les recettes réelles seront de 2 979 000 Francs, en augmentation de 14,2 %

En passant à 1 596 000 Francs, contre 1 292 000 Francs en 1996, les impôts et taxes enregistrent une progression de 23 %. Votre Conseil ayant voté le maintien des taux, cet accroissement est essentiellement dû à la taxe foncière versée par Autosil.

Par ailleurs, les dégrèvements accordés à cette entreprise sont en partie compensés par l'état ; ce qui explique que la dotation globale passe de 851 000 Francs à 1 127 000 Francs.

Vient naturellement s'ajouter à ces recettes réelles l'excédent de fonctionnement de 1996 soit 414 000 Francs.

Vous constaterez donc que l'on retrouve ce phénomène bien connu dans les finances locales : l'imposition augmentant, la part de l'état croît quasi parallèlement.

1.2 Dépenses

Charges à caractère général : figure désormais ici tout ce qui touche au fonctionnement courant de la commune : petit entretien de la voirie et des bâtiments, électricité, assurances, chauffage, entretien de l'école (fournitures et alimentation ...), transports, affranchissements et télécommunications. Comme nous vous le disions plus haut, il est difficile d'établir une comparaison avec l'exercice précédent, sauf à retravailler totalement la présentation de ce dernier. Cependant, on peut affirmer qu'avec 646 000 Francs budgétisés, ce poste marque une pause certaine.

- Charges de personnel : elles passent de 727 000 Francs réalisés en 1996 à 789 000 Francs prévus cette année. Il convient toutefois de tenir compte des remboursements de l'état (80 000 Francs) au titre des C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité) qui relativisent cette augmentation.

- Charges de gestion courante : ce poste regroupe dans la nouvelle comptabilité, tout ce que la commune verse en participations : S.I.E.R.M., S.I.R.T.O.M., Syndicat du Causse, Service d'Incendie, Aide Sociale. Autant dire que notre marge de manoeuvre sur ce poste est inexistante.

- Charges financières : elles représentent 173 000 Francs, comparables à 1996 (175 700 Francs), mais naturellement leur part relative dans le budget de fonctionnement diminue (5 % contre 7,12 %).

- Dépenses imprévues : compte tenu des nouvelles règles de présentation il s'agit en fait de l'excédent de fonctionnement. Une sorte de réserve que nous nous efforcerons de maintenir, voire d'améliorer.

La bonne réalisation de ce budget devrait nous permettre de dégager 596 000 Francs à virer à la section investissements (contre 305 000 Francs en 1996).

II. Budget d'investissement

Si nous réussissons à le réaliser tel que prévu, ce budget marquera une hausse sensible par rapport au budget précédent.

Les investissements réels : acquisition d'immeubles, bibliothèque, matériel et outillage, construction d'un local s'élèveront à 1 170 000 Francs.

Ils sont financés par des subventions d'investissements pour un total de 341 000 Francs, par le virement de la section de fonctionnement et par un emprunt courant de 700 000 Francs.

Parallèlement, la commune se désendette de 232 000 Francs. De ce fait, la dette globale augmentera de 468 000 Francs - soit 626 Francs par habitant - restant malgré tout très inférieure aux moyennes constatées par ailleurs.

En conclusion, les budgets présentés, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, peuvent être qualifiés de normaux. En matière de gestion ouverte, ils semblent faire preuve de retenue dans les dépenses étant entendu qu'une large part de celles-ci sont incompressibles. Pour ce qui est des investissements, ils ne traduisent sûrement pas la volonté profonde du Conseil Municipal mais là encore, la période d'incertitude que nous vivons, les menaces qui pèsent sur certaines activités, nous incitent à la retenue.

Séance du 21 février 97

Compte rendu de la commission des finances.

Après avoir fait la synthèse du budget 1996, le Maire expose les principaux investissements à prévoir dans le budget 1997 :

- | | |
|---|---|
| - entretien voirie : 200 000 F | - tour du calvaire : 32 000 F |
| - éclairage public : 109 000 F | - acquisition de matériels : 45 000 F |
| - mise en sécurité de la Poste : 34 000 F | - frais d'étude d'architecte et de notaire : 65 000 F |
| - bibliothèque municipale : 128 000 F | |

Une discussion s'instaure autour des travaux de l'Ecole, du local technique et de l'immeuble PIACENTINO sans prise de décision.

Taxe d'assainissement

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement qui reste à 3,30 F H.T. le M3 avec un droit d'entrée fixe de 80 F H.T.

Route D.8, A.20

Le Maire fait part de son entrevue avec le Président du Conseil Général. Ce dernier maintient le principe de ce raccordement qui figure d'ailleurs au schéma routier départemental.

Subventions'

Le Conseil Municipal décide après lecture de différents courriers par M. RAGUENEAU d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|---|
| - foire du jeudi de la Passion : 3 000 F | - bibliothèque centrale de prêt : 200 F |
| - foire au chèvres : 3 000 F | - prévention routière : 100 F |
| - école de rugby : 1 300 F | |

Séance du 24 mars 97

Comptes administratifs 1996 (cf. tableau en page centrale)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget principal 1996 qui fait apparaître en fonctionnement un excédent de 414 296 F et en investissement un déficit de 155 233 F, soit un excédent global de 259 060 F.

Quant au budget assainissement, il est également approuvé avec un excédent de 19 502 F en fonctionnement et un déficit de 87 662 F en investissement (ce dernier est reporté)

Budget 1997 (cf. tableaux pages centrales)

Une large discussion se déroule autour du projet de budget présenté par le Maire. Le budget de fonctionnement ne pose pas de difficulté, aussi est-il rapidement adopté à l'unanimité. Les investissements qui avaient été proposés lors de la précédente réunion du 21.02.97, sont également votés à l'unanimité.

Pour le local technique, le Conseil Municipal considère que cet investissement est prioritaire mais il souhaite que le montant de la dépense ne dépasse pas 350 000 F à 400 000 F maximum ce qui nécessitera de modifier les plans qui avaient été préparés. Sur l'achat de la grange PIACENTINO, les avis sont plus partagés, l'acquisition est votée à la majorité de 8 voix contre 7. Au terme de cette large discussion, le budget investissement est adopté à l'unanimité.

Enfin le budget assainissement est également adopté sur les bases de 65 002 F en fonctionnement et 500 956 F en investissement.

Séance du 24 mai 97

Participation de la Commune au Centre de Secours du Pays de Brive

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce centre de secours et désigne Alain SOULARUE représentant titulaire. Toutefois, cette adhésion est subordonnée à l'exonération de la contribution communale pour l'entretien du centre de secours de Meyssac (dans le cadre du S.I.E.R.M.) afin de ne pas faire double emploi.

Jury d'assises

Le tirage au sort désigné : Liliane COLOMBIER, Albertine BATUT, et Véronique LAGIER pour figurer sur la liste préparatoire au jury d'assises.

Mise en sécurité du Retable de l'Eglise

Après avoir pris l'avis de la DRAC, le Conseil municipal décide de réaliser l'opération dont le coût d'environ 30 000 F sera subventionné à hauteur de 50% par le Ministère de la Culture.

Vote de subventions

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| - club des Viscomtins : 1000 F | - foire grasse de Meyssac : 500 F |
| - comité des fêtes : 2 500 F | - société de chasse de Gernes : 400 F |

Ecole

Ch. ADENIS présente un projet de rénovation de l'Ecole au Conseil Municipal. Ce dernier lui demande de s'associer aux travaux en cours avec l'architecte et les commissions scolaires et des travaux.

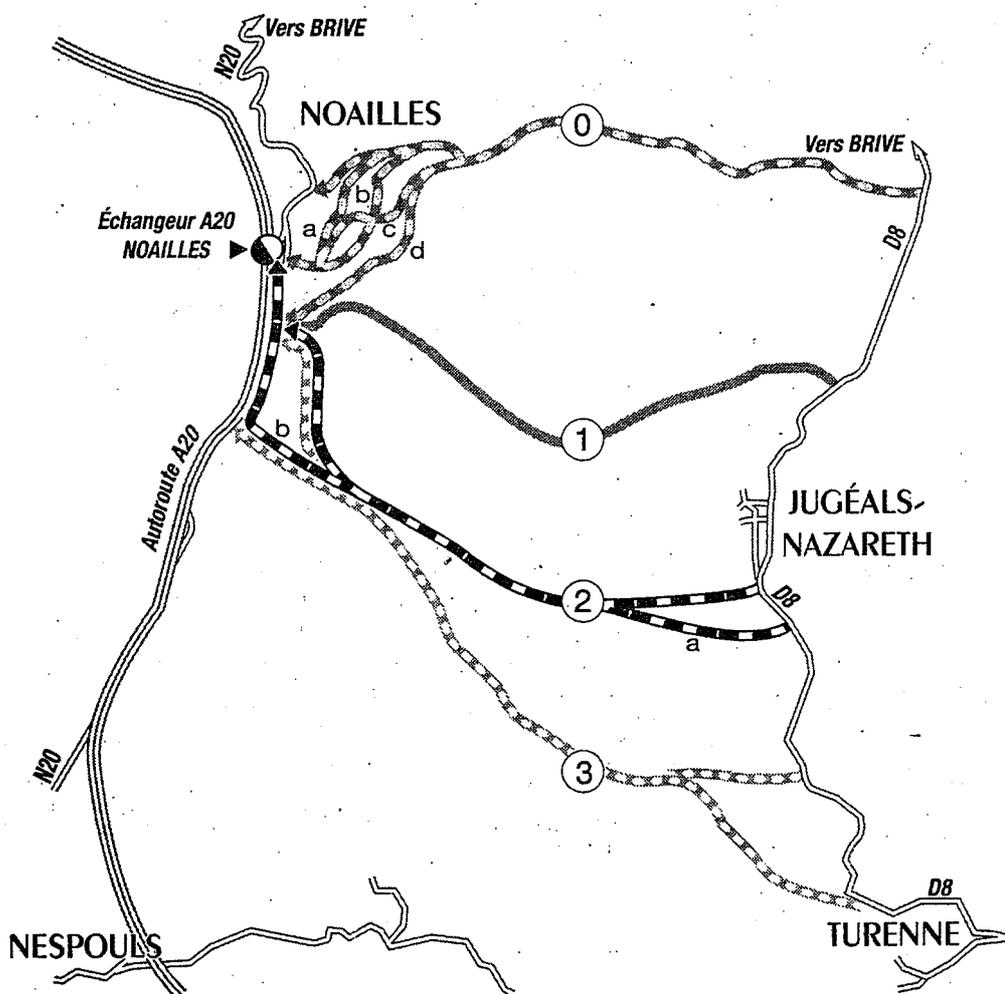
La liaison D8-A20 par Turenne : L'épine dans ...

Au cours du dernier trimestre de 1996, plusieurs personnes ont sollicité le Maire pour obtenir des explications sur un projet de liaison entre Nazareth et l'A.20. Ne disposant d'aucune information, le Maire a provoqué une réunion avec les services techniques du Conseil Général de la Corrèze, au cours de laquelle ces derniers ont effectivement confirmé l'existence de projets en cours d'étude.

La commune de Turenne n'avait pas été informée dans la mesure où cet aménagement ne concernait pas son territoire...

Dès la réunion suivante (le 24 10 96), le Conseil Municipal a été informé. Il a d'abord manifesté étonnement et surprise face à cette absence totale d'informations sur un projet qui concerne, ô combien, Turenne, sur 8 km de longueur et, bien sûr, la traversée du bourg (excusez du peu...) Il a ensuite voté à l'unanimité une délibération pour s'inquiéter des conséquences de ce projet pour Turenne et demandé au Maire de le faire savoir au Président du Conseil Général sans la moindre équivoque, ce qui a été fait le 28.10.96

Ce projet, quel est-il ?



Il présente quatre variantes mais il semble bien que le choix soit déjà effectué. Pour Turenne, aucune de ces variantes n'est acceptable dans la mesure où elles canalisent toutes le trafic vers le bourg de Turenne, où les difficultés de circulation et de stationnement sont déjà assez grandes sans en rajouter encore. Vous remarquerez aussi qu'aucun projet en amont de Turenne (quand on vient du Lot) n'a été étudié alors que ce raccordement peut être envisagé à plusieurs autres endroits.

Quelles en sont les raisons ?

Dire Lot le journal du Conseil Général, dans son numéro 63 d'avril-mai apporte de très intéressantes informations.

Jugez-en plutôt :

" De Saint-Céré vers Paris.

Prenons maintenant un chauffeur qui livre une machine depuis St-Céré vers Paris. La circulation est intense jusqu'à Bretenoux, chaque intersection est dangereuse : elles seront corrigées. Ainsi au croisement de la Croix-Blanche, connu pour ses accidents, il trouvera un giratoire. Plus loin, le virage à 90° de la pépinière ne sera plus qu'un mauvais souvenir ; la

Suite page suivante

route tracera droit en 1998. Il ne contournera pas Bretenoux : l'idée d'une déviation, évitant le chef-lieu par l'est puis Biars par le sud-ouest, s'est heurtée à une forte opposition des riverains au rond-point de départ. La traverse de Bretenoux sera donc aménagée l'an prochain. Voilà notre camion filant vers Puybrun, qu'il faudra également contourner, probablement par le sud qui paraît la meilleure solution. Une étude est également en cours pour juger de l'opportunité de dévier Bétaille. Ensuite la route évitera Vayrac (on sait seulement que ce ne sera pas par le sud qui est inondable), Condat et les Quatre-Routes. Un intérêt indirect de ces grandes manoeuvres apparaît : soulagées de la circulation, ces bourgades qui voient passer une moyenne de 400 camions par jour allant vers le Nord (en particulier les transporteurs des confituriers) retrouveront probablement leur vocation de petits centres agréables, alors que les riverains subissent actuellement un volume sonore voisin de 75 décibels. Les confituriers ont été les premiers à réclamer le passage par la départementale 20 Vayrac-Turenne, tandis que les élus de Martel et Souillac souhaitaient un trajet par chez eux. Celui-ci aurait représenté un surcoût de 24 M.F. pour franchir le relief accidenté, et on voit mal les camionneurs accepter de payer un péage à partir de Souillac : ils auraient continué à monter par Turenne pour atteindre la quatre voies gratuite. Les industriels ont donc eu gain de cause, mais le département du Lot a dû se mettre d'accord avec celui de la Corrèze pour cofinancer un barreau de jonction à l'autoroute sous Brive. C'est chose faite, chacun payera 6 M.F., en contrepartie la Corrèze aménagera la côte de Turenne. Restera le verrou de Turenne, à résoudre par la Corrèze. "

.....C'est limpide, non ?

Cela coûte bien moins cher à la collectivité, en particulier celle du Lot. Pour la Corrèze, cela ne coûte pas trop cher non plus pour effectuer (enfin !) le raccordement du sud-est du département à l'A 20. Mais, au fait, n'était il pas initialement prévu par Montplaisir ? (sinon, à quoi bon cet imposant et sans doute onéreux rond-point ?). Reste Turenne, mais là, comme on dit en Rugby, "on tape en touche"... sauf que les Turennois seront forcément à la réception.

Pourquoi Turenne ne peut qu'y être défavorable ?

1 protection du site

Turenne, cité historique qui a participé activement à mille ans de l'histoire de France, doit être protégée contre toute agression inutile. Bien au-delà de la quiétude des Turennois (ce qui serait déjà une raison suffisante), il en va de la préservation du patrimoine architectural, du maintien de l'équilibre et de l'harmonie de l'ensemble du village.

Turenne, c'est son château, bien sûr, mais c'est aussi tout le bourg, et le versant du Marchadiol en fait partie intégrante. Avec un accroissement du trafic journalier estimé à 1000 véhicules légers et 300 poids lourds, Turenne serait irrémédiablement coupé en deux parties. Quels seraient alors les aménagements possibles ? Autant de sujets d'inquiétude dont la gravité ne devrait échapper à personne et dont certaines conséquences fâcheuses ne se mesureraient réellement que sur le long terme. Avons nous le droit de laisser hypothéquer l'avenir ? La réponse est évidente.

Mais, en admettant que Turenne soit une cité ordinaire, n'y aurait-il pas d'autres inconvénients ?

Si, et non des moindres.

2. La sécurité.

On l'a déjà évoquée, Turenne serait coupé en deux parties : d'un côté, les habitations et les commerces, de l'autre, l'école, la mairie, sans oublier aussi bon nombre d'habitations. La traversée de la route, déjà dangereuse, deviendrait un exercice à haut risque et personne n'a envie de jouer avec la sécurité des enfants bien sûr, mais aussi de tous nos concitoyens. Alors, faudrait-il faire réaliser une passerelle aérienne (!!!) ou un passage souterrain (!!!) ?... Restons sérieux.

Par ailleurs, entre Turenne Gare et La Peyrouse, il se trouve au moins quatre goulots d'étranglement absolument incontournables :

Suite et fin en dernière page

La liaison D8-A20 par Turenne : L'épine dans . . . (fin)

- Le virage à l'entrée de Turenne-Gare : avant le passage à niveau. Il est très prononcé, sans aucune visibilité et de plus situé en plein carrefour.

- L'entrée du bourg : la simple observation permet de se rendre compte que deux semi remorques ne se croisent pas. Afin de ne pas accrocher le mur, tout véhicule de ce type se déporte et empiète sur la voie opposée ;

- La sortie du bourg : c'est exactement le même schéma qu'à l'entrée

- Le virage du calvaire sous La Peyrouse : Il est à angle droit, avec le rocher d'un côté, le ravin de l'autre. Tout croisement y pose problème.

Autant de préoccupations importantes qui ne semblent pas avoir été prises en compte par les concepteurs du projet.

3. L'instabilité du terrain

Sur toute la traversée de Turenne, le sous-sol est instable. Géologiquement, il est constitué de couches argileuses imperméables superposées, avec des infiltrations d'eau qui peuvent à tout moment provoquer des glissements. Les exemples sont nombreux :

- le projet de construction du groupe scolaire, il y a une quarantaine d'années, à l'entrée du bourg (quand on vient de la gare), a été abandonné à la suite d'un glissement de terrain dès les premiers travaux de décaissement ;

- les travaux sous le Monument aux Morts : là aussi, la réponse a été immédiate : glissement de terrain ;

- la rectification du virage à la sortie du bourg (en allant sur Brive) : là encore, même réponse ; si la route est à ce jour stabilisée, les bosses dans le pré au-dessus témoignent bien de glissements et rien ne permet d'affirmer qu'il n'y en aura pas d'autres.

- l'aménagement du virage sous La Vaysse, stabilisé après de gros travaux avec force injections de béton.

Les faits sont là. Sur un tel terrain, la route supporterait-elle le surcroît de trafic poids-lourds, et dans ce cas l'accroissement de poids- aussi important que celui qui est prévu ? En cas de glissement de terrain dans le bourg, par exemple, à quelle collectivité incomberait la réparation des dégâts ?

Cette présentation n'est pas exhaustive, sans doute de nombreux autres éléments peuvent venir la compléter utilement ; n'hésitez pas à nous les faire connaître.

En conclusion :

Cette inquiétude grave ne veut être la manifestation ni d'un repli sur soi ni d'une auto-protection égoïste à l'égard de la collectivité. La société bouge et les déplacements s'accroissent : c'est inéluctable. Chacun apprécie de pouvoir circuler sur une route agréable pouvant allier rapidité et sécurité. Mais ce projet, tel qu'il est ficelé dans la partie qui nous concerne, n'améliorera ni l'une ni l'autre.

Alors, Messieurs les décideurs, si nous prenions ensemble une feuille blanche pour réécrire un vrai projet après une vraie concertation avec tous les intéressés, et en premier lieu les Turennois ?

Y.G.

200 poids lourds de plus par jour

Actuellement, 300 poids lourds traversent Turenne chaque jour en semaine. Avec la réalisation du raccordement, c'est un trafic de 500 poids lourds par jour qui est prévu.

Turenne peut-il accepter sans réagir un tel risque d'asphyxie ?